Calendrier prévisionnel de l'alternance 2025-2026

Master Réseaux et Télécommunication (RT) - 1ère année

Parcours Administration et Sécurité des Réseaux (ASR)

Parcours Développement d'Applications et Sécurité (DAS)

Date de début de formation : 25/08/2025
Date de fin de formation : 31/08/2027
Nombre d'heures de formation : 1260 h (M1 770h + M2 490h)

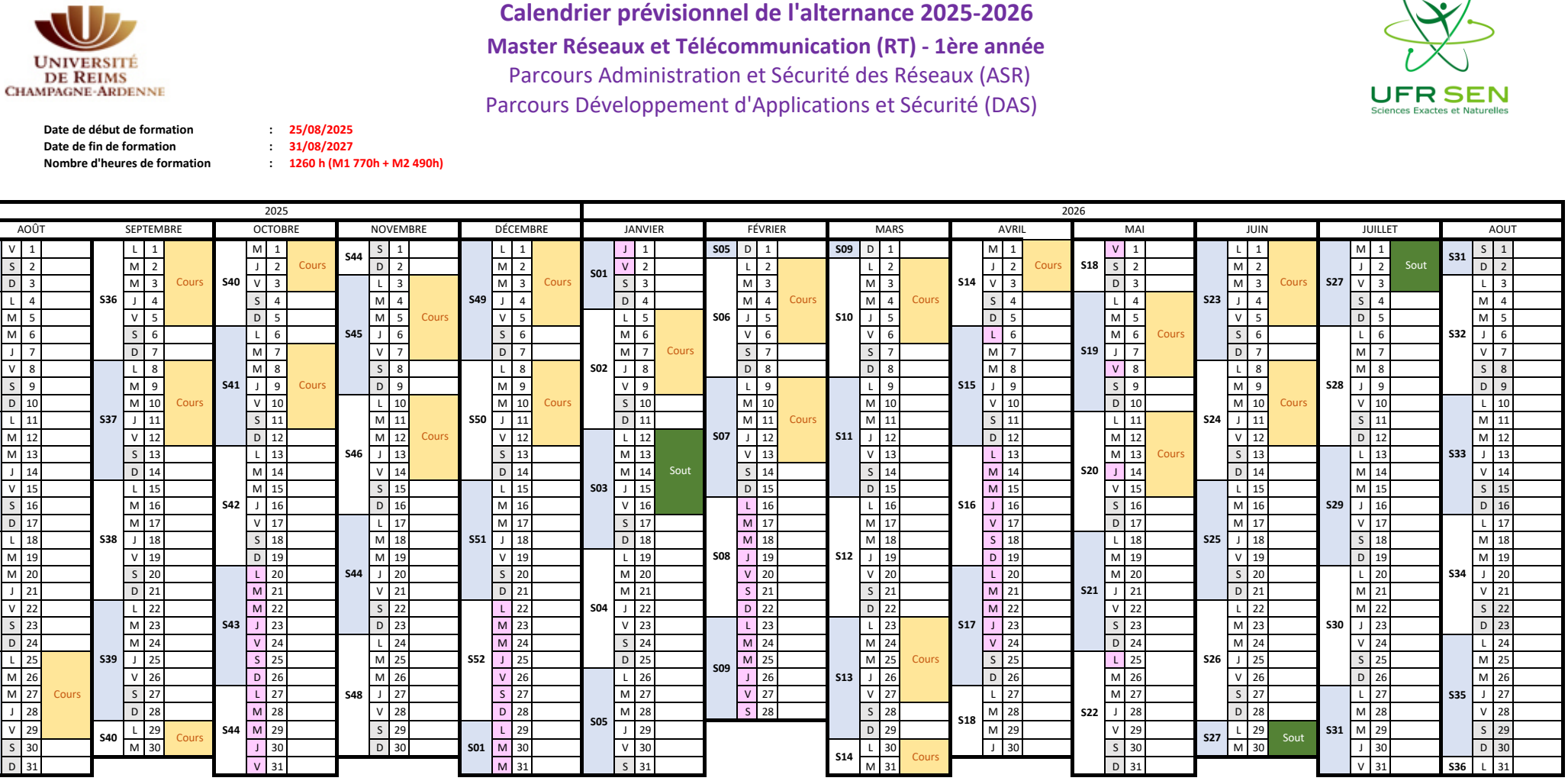

Périodes dans la structure d'accueil
Cours Période à l'URCA
Exam Examens
Sout Soutenance

Alternant éloigné	Présence obligatoire semaine N°02 et 03 du 05/01 au 16/01
	Présence obligatoire semaine N°27 du 29/06 au 3/07

Document non contractuel
v2 maj 08/04/2025

Le travail hebdomadaire dans la structure d'accueil de l'étudiant-alternant doit être égal à celui indiqué sur son contrat. Les droits aux congés sont identiques à ceux des salariés de droit commun. Ils dépendent du Droit du Travail, de la convention collective ou des règles propres à la structure d'accueil.
Pour préparer ses examens, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables (cf article du code du travail L6222-35). Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves.
Le contrat de professionnalisation prévoit également ces 5 jours pour révision mais non rémunérés sauf en cas de dispostion conventionnelle. Lorsque l'étudiant-alternant n'est pas en cours, il doit être en entreprise durant la période de son contrat.